

Circonscription BORDEAUX CENTRE

Présents

Présidente : Christine LASSARTESSE

Inspecteur de l'Éducation nationale : Robert SAUVAGET

Éducation nationale :	Mmes BATS, BON, DUBREUIL et M. COUPÉ M. BORRAS, DDEN
Mairie :	
Représentants parents d'élèves :	Pour la PEEP : M. BEAUDOUIN
Invités :	M. SIADOUS, responsable Chantecler Montgolfier

Excusés

M. SAUVAGET, inspecteur Éducation nationale

M. BLANC, maire-adjoint du quartier Chartrons, Grand Parc, Jardin public

Mme MUYS, psychologue scolaire

Mme RICHOU, Responsable De Site

Absents

Mme LOZANO, représentante parent d'élève FCPE

Début du conseil d'école : 17h35

Secrétaire de séance : Mme BATS

Ordre du jour

Point sur la situation sanitaire

I) Éducation nationale

a. Parcours de l'élève

Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

b. Projet et vie de l'école

1) Bilan intermédiaire des projets de classe

2) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

c. Fonctionnement de l'école

1) Bilan intermédiaire sur la sécurité

2) Travaux

II) Mairie

1) L'espace sans tabac

2) La rue aux enfants

3) Les capteurs CO2

4) L'aménagement des aires de jeux

5) Les cours buissonnières

III) Parents

En raison du contexte sanitaire actuel, et malgré l'allègement du protocole, tous les enseignants et les représentants de parents d'élèves élus n'ont pas été invités à cette réunion du conseil d'école (extrait du protocole sanitaire en date du 17 février 2022 : « *Les réunions avec les parents d'élèves doivent prioritairement être organisées selon un système de prise de rendez-vous pour éviter un brassage trop important de personnes.* »).

Point sur la situation sanitaire

Depuis le début de l'année :

- 170 élèves ont été déclarés positifs au Covid soit 54%
- 9 enseignants ont été déclarés positifs soit 56%

Mesures d'allègement du protocole sanitaire

- à compter du 28 février 2022, le niveau du cadre sanitaire a été abaissé au niveau 2. Fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves et les personnels, autorisation des activités sportives en intérieur sans port du masque et dans le respect d'une distanciation adaptée, autorisation des activités en piscine couverte, allègement des règles de limitation du brassage, notamment pendant les temps de restauration.

Les sorties scolaires sans hébergement (théâtre, musée, cinéma ...) et voyages scolaires avec nuitée(s) ne sont pas interdits. Ils doivent être organisés dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité.

En ce qui concerne les élèves identifiés « cas contact » dans l'école, seul un test (autotest ou test antigénique) est à réaliser 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.

La déclaration sur l'honneur du responsable légal attestant de la réalisation des tests n'est plus demandée.

- à compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passe au niveau 1, ce qui implique la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves et les personnels, la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves, la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.

Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

Concernant l'aération des salles, la Mairie de Bordeaux mettra prochainement, à disposition des écoles, des capteurs CO₂. Il est question, pour le moment, de 2 capteurs par école sur une durée de 3 semaines.

Mme LASSARTESSSE et M. BEAUDOIN soulignent que la durée et le nombre de capteurs par école ne sont pas suffisants pour mener à bien des activités pédagogiques : habitudes à acquérir, relevé et analyses, ...

Concernant les élèves qui souhaiteraient conserver leur masque, en classe et/ou en extérieur, un point sera fait en ce sens avec l'équipe municipale.

L'équipe des agents municipaux a été mise en difficulté, et leur fonctionnement a été impacté (nettoyage des classes, couloirs), suite à plusieurs absences de personnels liées au COVID.

M. SIADOUS ajoute que la période passée a également été très compliquée quant à la gestion du fonctionnement de l'association Chantecler.

Cependant, à ce jour, les activités PAM ont pu reprendre leur fonctionnement habituel : 2 animateurs sont présents sur l'école pour des activités en ludothèque et acrogym, 2 animateurs sont en extérieur pour des activités sportives.

Comme il avait été convenu lors d'une précédente réunion PAM avec les services de la Mairie, l'association Chantecler et l'école, les élèves en activité à l'extérieur de l'école reviennent à 13h10, ce qui leur permet de disposer d'un temps nécessaire pour leur déjeuner.

Nous remercions M. SIADOUS et l'association Chantecler, quant à leur aide financière concernant la décoration du réfectoire.

I) Éducation nationale

a. Parcours de l'élève (fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève)

- *Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)* : elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins en les aidant lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, en les accompagnant dans leur travail personnel ou en leur proposant une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

- *Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)* : il coordonne des actions permettant d'apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

13 PPRE ont été mis en place en cycle 2 dont 7 PPRE concernant les élèves pris en charge par le dispositif UPE2A ; 5 PPRE en cycle 3 dont 3 PPRE pour les élèves inscrits en UPE2A.

- *Le Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)* : il est mis en place, après constat du médecin scolaire, pour les élèves présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages qui agit directement sur leur capacité d'apprendre.

Le PAP permet à l'élève pour lequel un trouble des apprentissages a été diagnostiqué de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature exclusivement pédagogique. Il est révisé tous les ans dans le cadre d'une équipe éducative.

8 PAP sont établis cette année : 1 pour des élèves de cycle 2 et 7 pour des élèves de cycle 3.

- *Le Projet personnalisé de scolarisation* : il concerne les enfants qui souffrent d'un trouble de l'apprentissage considéré comme un handicap et reconnu par la MDPH.

Il s'agit d'un outil de suivi qui court sur la totalité du parcours de scolarisation et fait l'objet d'un suivi annuel par l'équipe de la scolarisation coordonnée par l'enseignante référente.

5 élèves sont concernés par un PPS sur l'école.

- *Le Projet d'accueil individualisé* : il concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que : asthme, allergies, intolérances alimentaires. Il établit les besoins spécifiques de l'enfant et est rédigé en concertation avec le médecin scolaire.

16 élèves disposent d'un PAI.

- *L'UPE2A* : dispositif d'accompagnement des élèves allophones nouvellement arrivés et inclus dans les classes ordinaires. 14 élèves allophones sont inscrits dans ce dispositif.

M. COUPÉ souligne qu'une participation des élèves allophones à des activités extra scolaires, culturelles et/ou sportives, serait également un levier facilitant l'inclusion de ces élèves et leur famille dans la vie de l'école.

Ces familles se heurtent, le plus souvent, à des problèmes financiers et ne peuvent prétendre à une adhésion à ces activités.

M. SIADOUS ajoute qu'une attention particulière sera portée à ces familles et une réflexion avec les services concernés de la Mairie sera engagée.

Suite à une recrudescence des absences non justifiées d'élèves tout au long de cette période, Mme LASSARTESE fait un rappel quant au règlement intérieur de l'école en ce qui concerne l'obligation d'assiduité.

Extrait du règlement intérieur de l'école élémentaire Montgolfier, en référence au règlement type départemental des écoles (Circulaire n°2014-088 du 9-7-2014) : « *Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants. En application de l'article L. 131-8 du code de l'éducation, lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les parents ou les personnes responsables, doivent, sans délai, faire connaître au directeur d'école les motifs de cette absence par téléphone ou mail et informer l'enseignant, par écrit dans le cahier de liaison. Seuls les motifs légitimes seront acceptés (maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent). Les autres motifs seront appréciés par le directeur qui transmettra chaque mois la situation des enfants dont l'assiduité est irrégulière. Les motifs seront alors appréciés par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'école.* »

Mme LASSARTESE rappelle également que les rendez-vous médicaux ne sont pas autorisés sur le temps scolaire, sauf pour les élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation.

b. Projet et vie de l'école

1) Bilan intermédiaire des projets de classe

Malgré les contraintes multiples liées au protocole sanitaire, les projets mis en place dans les classes ont pu s'adapter et se poursuivre, notamment à travers différentes sorties effectuées dans Bordeaux : Maison du jardinier, Conservatoire, Centre d'architecture, CAPC ainsi que des activités réalisées dans les classes et dans l'école : pièce de théâtre et rencontre avec des comédiens du TNBA, travail en ateliers d'écriture avec un écrivain, ateliers de sensibilisation avec des kinésithérapeutes, animations autour du Street Art,

Les classes de CM1 et CM2 ont été retenues pour un séjour découverte :

- classes de CM1A (Mme TEISSEYRE) et CM1B (Mme DUBREUIL) → du 18 au 20 mai 2022, hébergement dans un centre à Sanguinet. Les élèves travailleront sur le thème de la photographie.

- classes de CM2A (Mme JARDRI) et CM2B (Mme JOURZAC) → du 9 au 13 mai 2022, hébergement dans un centre au Temple sur Lot. Les activités seront centrées sur les pratiques sportives (canoë et kayak).

Mme LASSARTESE remercie la Mairie de Bordeaux pour l'attribution à l'école élémentaire Montgolfier des 4 séjours de découverte.

2) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

- *Liaison Cycle 1/Cycle 2* : plus particulièrement la liaison Grande Section/CP, une première réunion concernant l'analyse des résultats aux évaluations nationales de CP a eu lieu au cours de la première période avec les enseignants de Grande Section et de CP. Les enseignants se sont ensuite réunis pour organiser et programmer les différentes actions de l'année, sous réserve d'une évolution des conditions sanitaires.

Certains élèves de Grande Section ont pu échanger avec la classe de CPB (Mme WADOUX) : crêpes offertes et lettre de remerciement rédigée par les élèves de CP.

- *Liaison école/collège* : un conseil école-collège s'est tenu le 16 décembre 2022 au collège Grand Parc en présence de Mme MARIUS-BERTILLE, principale, M. SAUVAGET, inspecteur de l'Éducation nationale, Mme COLANGELI, principale adjointe, Mme LASSARTESE, principale adjointe, M. DECOUT, directeur de la SEGPA du collège, Mme HERVEZ, conseillère pédagogique, les directrices et directeurs des écoles élémentaires du secteur Grand Parc, des professeurs du collège et des enseignants de cycle 3 des écoles de secteur.

Au cours de cette réunion, le bilan des actions de l'année précédente a été établi. De plus, les résultats des évaluations de début d'année pour les écoles de la circonscription Bordeaux Centre ont été présentés et analysés.

Il ressort de cette analyse des résultats quasiment identiques à ceux de l'année 2020/2021 pour le secteur :

- dans le domaine du français, en CP, les items les plus échoués sont la reconnaissance de lettres et la compréhension de mots lus par l'enseignant, en CE1, les difficultés se situent au niveau de la lecture à voix haute et l'écriture de mots.

- les items les plus réussis en CP sont la manipulation de phonèmes et la compréhension de textes lus par l'enseignant, en CE1, les compétences les plus réussies sont l'écriture de syllabes et la compréhension de phrases lues seul.

- dans le domaine des mathématiques, en CP et en CE1, les items les plus échoués sont la résolution de problèmes et l'association d'un nombre à une position.

- les résultats des évaluations de CM1/CM2 font apparaître des difficultés récurrentes en production d'écrit et au niveau des inférences en lecture. Des difficultés sont également présentes en étude de la langue, en résolution de problèmes et calcul.

Ce conseil école-collège a également été l'occasion d'échanger autour de projets permettant de développer la liaison entre le collège Grand Parc et les écoles du secteur.

- Dans cette perspective de travail, et plus particulièrement dans le cadre du conseil de cycle 3, les élèves des classes de CM2 du secteur, dont les classes de Mmes BATS, JARDRI et JOURZAC pour l'école Montgolfier, ont été accueillis au collège Grand Parc avec

leurs enseignants : ils ont pu visiter l'ensemble de l'établissement et assister à un cours d'une heure (SVT, arts plastiques, allemand, physiques/chimie)

- Une réunion d'information pour les parents des élèves de CM2 de l'école Montgolfier a été programmée au **17 mars 2022 à 18h00 au collège Grand Parc.**

- Mme TURQUET-DUBOS, professeure d'anglais au collège, interviendra sur plusieurs séances à l'école pour les classes de CM1 et CM2. Elle proposera des activités aux élèves, en concertation avec les enseignantes de l'école, et présentera la section bilangue du collège Grand Parc.

Une première séance s'est déroulée au début du mois de mars avec les élèves de la classe de Mme JARDRI.

- M. CARRÈRE, professeur d'EPS sur la structure Clithène du collège Grand Parc, présentera la section Rugby aux élèves de CM2 à partir de la semaine du 14 mars 2022. Une séance de rugby, et de découverte de l'activité, sera également mise en place pour les classes de CE2/CM2, CM2A et CM2B, encadrées par les enseignantes, M. CARRÈRE et des sportifs du stade bordelais, partenaire de cette section sportive.

- Un projet artistique autour de la danse, du théâtre et du chant, *Le Marathon des Arts*, réunira les élèves de cycle 3 du secteur Grand Parc.

Les classes de Mme BATS et Mme JARDRI travailleront le chant choral et la danse avec des classes de sixième, encadrées par un professeur et danseur professionnel ainsi qu'un chef de chœur.

Une première répétition concernant la chorale a eu lieu le 14 mars 2022 au collège.

La restitution de ce spectacle est programmée pour le 17 juin 2022 (le lieu reste encore à déterminer).

- Les élèves de la classe CM2B, Mme JOURZAC, participeront à un projet Street Art associant une classe de l'école élémentaire Schweitzer et une classe de sixième du collège Grand Parc. Ce projet sera l'occasion de réaliser une fresque dans chacun des établissements concernés en collaboration avec un artiste graffeur bordelais et d'échanger autour de thèmes tels que l'altérité, la solidarité, l'entraide.

L'inauguration des 3 fresques aura lieu le 23 juin 2022.

Concernant le collège Cassagnol, une réunion d'information pour les parents des élèves de CM2 aura lieu le **11 avril 2022 à 18h00 au collège.**

c. Fonctionnement de l'école

1) Bilan intermédiaire sur la sécurité

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), un exercice « Risque majeur » est prévu le vendredi 18 mars 2022. Un troisième exercice incendie se déroulera au cours du mois de mai.

Concernant la cour de récréation, les zones d'affaissement du goudron autour de certains arbres n'ont pas été sécurisées.

Le portail de l'impasse Luckner a été réparé et sécurisé.

Hygiène : retour du problème des cafards dans la classe de Mme WADOUX.

2) Travaux

Une réunion quant au suivi et à l'avancée des travaux s'est tenue le 11 mars 2022 en visioconférence avec M. BLANC, maire adjoint de quartier, M. DURAND, direction des équipements, M. BREMOND, chargé du suivi des travaux, M. CAMEIRA, Conseiller Vie Scolaire, Mme AUBERT et M. BEAUDOIN, représentants de parents d'élèves et Mme LASSARTESSE.

- La construction d'un nouveau bloc de sanitaires a débuté au cours des vacances de février. Celui-ci se situe au niveau du bureau de direction. Aussi, le bureau a été provisoirement déplacé dans un des modulaires qui accueille également Mme RICHOU, responsable de site. Il sera ensuite définitivement implanté à l'entrée Rue Saint Maur (ancien bureau de la Responsable de site).

Prochaines étapes

- vacances de Pâques : une travée du préau sera retirée de manière à permettre la circulation d'engins pour l'évacuation des gravats liés au « grattage » de la cour rue Mandron (exclusivement le mercredi).

- été 2022 : les quatre modulaires seront retirés.

- rentrée 2022 : 4 classes élémentaires seront déplacées dans la partie correspondant à l'extension de l'école et le nouveau réfectoire sera mis en fonction.

- rentrée 2023 : livraison des locaux

- 2024 : végétalisation des cours

La salle polyvalente de l'école restera disponible jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

Un phasage précis des travaux est en cours de réalisation par les services de la Mairie et sera communiqué prochainement aux différents partenaires.

Mme LASSARTESSE renouvelle sa demande d'un second photocopieur.

Les points à l'ordre du jour concernant l'espace sans tabac, la rue aux enfants, l'aménagement des aires de jeux, les cours buissonnières seront abordés lors du prochain conseil d'école.

Fin de séance : 19h37

Signatures :

La présidente,
Christine LASSARTESSE

La secrétaire de séance,
Elisabeth BATS